

et plus sérieux on fera mieux de voir le médecin ou l'oculiste.

7.—C'est l'intérêt et le devoir des parents et de la société de procurer aux petits aveugles l'éducation spéciale requise par leur infirmité.

HYGIENE DES OREILLES

1.—La *surdit * et la *surdi-mutit * sont rarement cong nitales ; presque toujours le petit muet est muet parce qu'il est devenu sourd.

Tout enfant qui devient sourd avant 4 ans sera fatalement muet. Faire examiner ces petits infortun s par l'auriste, si  a n'a pas encore  t  fait, et, si l'ou e est irr m diablement perdue, s'occuper de leur donner l' ducation possible, soit dans la famille, soit dans les institutions sp ciales.

2.—En faisant la toilette de b b , ne pas laisser l'eau sale du bain p n trer dans ses oreilles, car elle les infecterait. S'il vomit, le mettre sur le c t  afin d'emp cher les mati res rendues de couler dans ses oreilles. Pas de bonnet serr  qui  crase le pavillon et d termine de l'ecz ma. Pas de baiser sur les oreilles, ni de taloches plus tard. Ne rien mettre dans les oreilles sans l'avis du m decin. Pas d'ouate sans n cessit . Que de dommage caus  par l'introduction, dans le conduit auditif, d'huile, de laudanum, de morceaux d'ail, de lard, etc., contre le mal de dent ; ou encore de lait maternel pour faire pousser les dents ! On peut nettoyer le bord du conduit avec un pinceau d'ouate sec ou humect  d'alcool ou de parfum.